

ETAMPES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
N° 21910000000004701001 2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Date de convocation : 5 avril 2023

Délibération n° VI-DEL-2023-040

Date d'affichage : 5 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 22

Votants : 32

Objet : Autorisation de signature d'un protocole transactionnel avec la société Pruneville titulaire du lot 6, du marché de réhabilitation de l'ancien lycée Blériot en locaux associatifs

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1ère Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Clotilde	DOUARD	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Sana AABIBOU, Mme Maïram SY représentée par M. Franck COENNE, M. Jean-Michel JOSSO représenté par Mme Elisabeth DELAGE, Mme Paola LEROY représentée par M Patrick JULISSON, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par M. Dramane KEÏTA, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par M Gilles BAYART, Mme Maryline COMMEIGNES représentée par Mme Camille BINET-DEZERT, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Clotilde DOUARD, M. Maxime MARCELIN représenté par Mme Virginie TARTARIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Mostefa GHENAÏM, Mme Kadiatou LY, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sana AABIBOU.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2131-2 et R.2131-5,

VU le marché de réhabilitation de l'ancien lycée Blériot en locaux associatifs,

VU l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions support en date du 3 avril 2023,

CONSIDERANT l'attribution du lot 6 « électricité » à l'entreprise PRUNEVIEILLE le 2 novembre 2021,

CONSIDERANT le déféré Préfectoral en date du 21 mars 2022 selon lequel le Préfet notait le caractère anormalement bas de l'offre de la société PRUNEVIEILLE pour le lot 6,

CONSIDERANT le jugement du TA de Versailles en date du 23 juin 2022 résiliant le lot n° 6 du marché,

CONSIDERANT que la Ville a fait appel le 17 août 2022,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un protocole transactionnel comme annexé, relatif à la conciliation entre la Ville d'Etampes et la Société PRUNEVIEILLE dans le cadre du marché public relatif à la restructuration du bâtiment E de l'ancien Lycée Blériot,

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 6 abstentions (MM. Marcelin, Bayart, Méziane, Mmes Tartarin, Royère, Douard) et 4 élus ne prenant pas part au vote (MM. Hillaire, Corbel, Mmes Binet-Dézert, Commeignes)

- Approuve les termes du protocole transactionnel entre la Ville d'Etampes et la Société PRUNEVIEILLE comme annexé.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel.

Franck MARLIN
Maire d'Etampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :18 AVR. 2023..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.